



BioZ Le biométhane au cœur de nos territoires

CENTRALE BIOGAZ DE L'AUMAILLERIE

Fiche descriptive

📍 SITE

Parc d'activités de l'Aumallerie – 4, rue Irène Joliot Curie ; via rue G.Friedmann 35133 La Selle-en-Luitré

📅 DATES DU PROJET

Démarrage chantier : septembre 2019
1er m³ de biométhane livré sur le réseau de distribution local : Décembre 2020

👤 PORTEURS DU PROJET

Centrale Biogaz de l'Aumallerie: maître d'ouvrage
ENGIE BioZ : développeur, concepteur, propriétaire et exploitant

📊 MONTANT DE L'INVESTISSEMENT

8 800 000 €

€ SUBVENTIONS

ADEME : 500 000 €

ENERFIP (financement participatif : émissions d'obligations à destination des citoyens du territoire, pour un total de 500 k€)

PARTENAIRES DU PROJET

Soutenu par



@ Pascal-Léopold

AGENCE RENNES (SIÈGE SOCIAL)

10, Boulevard de la Robiquette
BP 86115
35761 Saint Grégoire Cedex

info.bioz@engie.com
Tél siège social : 02 23 46 17 62

CENTRALE BIOGAZ DE L'AUMAILLERIE - 20 GWh



@ Pascal Léopold

LES CHIFFRES CLES

Production de biométhane

20 GWh/an, soit l'équivalent de la consommation en gaz de 1 800 foyers

Capacité

240 Nm³/h injectés en continu dans le réseau de gaz

Volume de digestion

Process mésophile (40°C environ), technologie infiniment mélangée, Dimensionnement des digesteurs permettant d'assurer un temps de séjour des substrats d'environ 50 jours

Alimentation en substrats

Autorisation pour traiter 31 000 T/an, soit environ 85 tonnes de matière organique par jour introduites dans la ration d'alimentation du digesteur

Type de substrats

2/3 des tonnages d'origine agricole (fumiers majoritairement, résidus végétaux),
1/3 déchets et co-produits d'industries agro-alimentaires

Valorisation agricole

27 exploitations partenaires pour une surface potentiellement épandable totale de 2 200 ha

Tonnes de CO₂ évitées

4 800 tonnes d'émissions de CO₂ évitées par an

L'équipe ENGIE BioZ (anciennement VOL-V Biomasse), basée à Rennes, a initié les premières démarches sur le territoire de l'agglomération fougèraise en 2013, pour implanter une unité de méthanisation / production de gaz renouvelable local. Ce territoire possède en effet tous les atouts pour l'implantation d'un tel projet : des exploitations agricoles complémentaires [élevages/cultures], un bassin agro-alimentaire historique et en développement, et l'engagement des élus locaux pour un développement économique durable et en faveur des énergies renouvelables.

Après 6 années de développement, le chantier démarre en septembre 2019. Après quelques semaines dites de 'montée en charge' (début incorporation des substrats dans les digesteurs) : le site commence à livrer du biométhane sur le réseau de distribution local de gaz (GRDF) en décembre 2020.

Une énergie verte, produite à partir de sous-produits organiques du territoire : le projet répond aux enjeux de la transition énergétique et s'inscrit résolument dans le concret de l'économie circulaire. Il participe en effet à sa mesure à une meilleure valorisation des déchets organiques et au recyclage local des éléments fertilisants, en produisant à la fois de l'énergie renouvelable, et une matière amendante pour les sols et fertilisante pour les cultures. Il est réalisé en partenariat avec les acteurs économiques du territoire que sont notamment les exploitants agricoles et les industries agro-alimentaires et le gestionnaire de réseau de gaz GRDF.

Cet exemple d'économie circulaire est déjà une belle réussite en soi ; l'énergie délivrée par l'installation à hauteur de 240 Nm³/h de biométhane correspond à 20% de la consommation annuelle de la poche de Fougères.

Cette unité de méthanisation a mis en œuvre un mécanisme de financement participatif ouvert aux citoyens du territoire (jusqu'à l'ensemble de la Région Bretagne), avec la plateforme spécialisée Enerfip ; 165 'éco-épargnants' se sont mobilisés pour ce projet, et bénéficient de retombées financières directes au travers des intérêts générés par les obligations émises.